



SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

DÉLIBÉRATION N° 2023/10/06

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

COMITÉ SYNDICAL
du 9 octobre 2023

Date de convocation : 3 octobre 2023
Date de publication : 16 octobre 2023
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de présents : 20
Votants : 23

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR, M. LOUVRADOUX, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, M. LAMBERT-MOTTE, M. FABRE.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. HAQUIN, Mme SENSE, M. CARPENTIER, M. IABASSEN, Mme JEZEQUEL, M. BOULIGNAC.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FARGEOT, M. CHABANEL, Mme MICHEL, M. ANTAO M. CLOUET, M. GOUJON, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. LEROY, M. THORY, M. BRIQUET, M. ZAMOLO Mme VILLECOURT M. VERNA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, Mme FAUVEAU, Mme CHAUVEAU, Mme POUTEAU, M. DUMEUNIER, M. DAUX, M. ENJALBERT, Mme FAYOL DA CUNHA.

Absents excusés : M. FEUGÈRE, Mme FAUVEAU, M. DUMEUNIER, M. BACHARD, M. ENJALBERT, Mme FAYOL DA CUNHA,
M. HAQUIN, Mme SENSE, M. CARPENTIER, M. IABASSEN, Mme JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : M. CHABANEL.

Pouvoirs : M. FEUGERE à M. FARGEOT ; Mme FAUVEAU à M. ANTAO ; Mme SENSE à Mme CAVECCHI.

Exécutoire en vertu de
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.
AR du

Pour le Président par délégation,
Le Directeur Général,



Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20231009-DC_2023-10-06-DE
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et suivants et L. 332-8 et suivants,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service,

CONSIDÉRANT qu'un agent titulaire employé sur le grade de Technicien principal de 1^{ère} classe a demandé sa mutation dans une autre collectivité avec effet au 11 septembre 2023.

CONSIDÉRANT que le remplacement de ce poste d'encadrement intermédiaire a été lancé, sans savoir par avance quel sera le grade de l'agent qui le remplacera, si ce dernier est fonctionnaire,

CONSIDÉRANT que si actuellement au tableau des effectifs, les trois grades du cadre d'emploi des techniciens, à savoir un emploi de Technicien territorial, un emploi de Technicien principal de 2^{ème} classe et un emploi de Technicien principal de 1^{ère} classe sont bien disponibles, l'emploi de technicien doit être pourvu au 1^{er} novembre 2023 par un agent de maîtrise contractuel, dont les missions ne sont plus en adéquation avec ce grade de catégorie C, mais davantage avec celui de technicien (catégorie B),

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de créer un poste de Technicien qui offrira une souplesse pour le recrutement au regard des candidatures reçues et du grade du futur recruté,

CONSIDÉRANT par suite, la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A la date de la présente délibération, un poste de Technicien et un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe sont créés.

Article 2 : La collectivité se laisse la possibilité de procéder à l'embauche de contractuels sur ces grades si le processus de recrutement ne permet pas le recrutement d'un fonctionnaire.

Article 3 : Le tableau des effectifs, mis à jour au 1^{er} juillet 2023, est établi comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif figurant sur la délibération	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont T.N.C. *
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	1	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	
Rédacteur	B	3	3	3	
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	2	
Adjoint Administratif	C	5	5	2	
TOTAL		15	15	9	0

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20231009-DC_2023-10-06-DE//...
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif figurant sur la délibération	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont T.N.C. *
FILÈRE TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	A	1	1	1	
Ingénieur	A	1	1	1	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3	0	
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	3	3	2	
Technicien Territorial	B	4	4	2	
Agent de Maîtrise.....	C	1	1	1	
Adjoint technique	C	6	6	3	
TOTAL		19	19	10	0

* T.N.C. = Temps Non Complet

Article 4 : Les crédits correspondants aux emplois mentionnés dans le tableau des effectifs sont prévus au budget.

AINSI DÉLIBÉRÉ,



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Gérard LAMBERT-MOTTE
Maire du Plessis-Bouchard,
Vice-Président du Conseil Départemental
du Val d'Oise.